

COMMUNE DE LONAY



Conseil communal
Le bureau

Extrait du procès-verbal

De la séance ordinaire du Conseil communal
Du mardi 25 mars 2025

Présidence : Monsieur Grégoire GALLAND

Conseillers présents pour les votes : 38 + 1 (Président)

Le Conseil Communal informe :

1. Qu'en vertu de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP)
2. Après avoir entendu le rapport des Commissions chargées d'étudier les préavis
3. Considérant que les objets ont été portés à l'ordre du jour

Décide :

- D'accepter le préavis n° 01/2025 : Nouveau règlement de police

Vote pour le préavis :

OUI : 36 voix NON : 0 voix ABSTENTIONS : 2 voix

- Les électeurs peuvent formuler une demande de référendum dans les 10 jours, demande qui doit être signée par un cinquième au moins des électeurs.

Le Président
Grégoire GALLAND



Le Secrétaire
Georges DURAND